

Ref Prix	Désignation	U	PU
1	<p>INSTALLATION DE CHANTIER/SIGNALISATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère : Forfaitairement, par localisation de chantier, la fourniture, la mise en œuvre, la maintenance et le repliement des installations nécessaires à l'exécution des opérations prévues au marché.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements éventuels de terrains; les fournitures et frais d'installation de baraques de chantier assurant la sécurité et l'hygiène pendant la durée des travaux ; l'exécution du piquetage général ; la signalisation et la protection des ouvrages; le maintien de l'accès aux propriétés riveraines ; le repérage de tous ouvrages existants (superficiels ou enterrés) des différents réseaux (EU - EP- EDF - TELECOM); la recherche d'amiante et HAP; l'établissement d'un constat d'huissier avant travaux si nécessaire; l'entretien et la maintenance, de jour comme de nuit, de la signalisation de chantier, y compris feux tricolores; le remplacement des éléments de signalisation détériorés, <p>Il comprend également, selon le programme d'exécution des travaux choisis par l'entrepreneur et/ou le maître d'ouvrage, le plan de déviation de la route, la fourniture et la mise en place sur le terrain des panneaux de déviation nécessaires à celle-ci. Le repliement de tous les matériels et installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux sur l'ensemble du chantier.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	F	
2	<p>MISE EN PLACE D'UN ALTERNAT DE CIRCULATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère : A la journée, la mise en place et la maintenance pendant la phase active des travaux, d'un alternat de circulation, réalisé par feux tricolores.</p> <p>Il rémunère également les frais liés aux démarches administratives préalables afin d'obtenir les autorisations nécessaires.</p> <p>Dans tous les cas l'entrepreneur devra adapter la signalisation en fonction des directives qui seront données par le gestionnaire de la voie ou sont effectués les travaux, sans rémunérations supplémentaires.</p> <p>LA JOURNEE :</p>	J	
3	<p>MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION DE CIRCULATION HORS INSTALLATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère : Au forfait, la fourniture, l'aménée, la mise en place, la maintenance et l'entretien pendant la phase active des travaux, d'une déviation de circulation, réalisé conformément aux prescriptions du gestionnaire de la voirie pour un chantier donné.</p> <p>Il ne comprend pas la confection de panneaux directionnels temporaires spécifiques.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	F	

4	<p>MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION TEMPORAIRE</p> <p>Ce prix rémunère : Au forfait, la fourniture, l'amenée, la mise en place, la maintenance et l'entretien pendant la phase active des travaux, d'une signalisation temporaire, réalisée conformément aux prescriptions du gestionnaire de la voirie pour un chantier donné. Il ne comprend pas la confection de panneaux directionnels temporaires spécifiques.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	F	
6	<p>CHANTIER SOUS ROUTE BARREE</p> <p>Ce prix rémunère : Au forfait journalier, par chantier, la fourniture, l'amenée à pied d'œuvre, la mise en place, la gestion, la maintenance et le repliement du dispositif de signalisation temporaire au droit du chantier. La police de la circulation aux abords des chantiers et aux extrémités des sections ou la circulation est interrompue et le long des itinéraires déviés incombe à l'entreprise.</p> <p>LA JOURNEE :</p>	J	
11	<p>TERRASSEMENT ET EVACUATION DES DEBLAIS</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre cube en place, l'exécution des déblais (épaulement, terrassement, élargissement, tranchée, purge, fouille...).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les piquetages complémentaires, - l'extraction, le tri et l'évacuation des déblais extraits aux lieux de dépôts provisoires du chantier ou vers un centre technique d'enfouissement pour les matériaux non réutilisables, - le réglage soigné des parois de la fouille, - le réglage et le compactage du fond de fouille, - la protection de la plate-forme, des parois de fouille et des talus contre les eaux de ruissellement et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, <p>Le volume des déblais extraits est établi par mètre des fouilles réalisées (cube en place).</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	M3	
16	<p>CURAGE DE FOSSE</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le curage de fossé avec remise en forme.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le curage de fossé, - l'évacuation des déblais à la décharge fournie par l'entrepreneur, - la signalisation conforme à la réglementation, - le curage des parties busées si nécessaire, - toutes sujétions. <p>LE METRE :</p>	ML	
17a	<p>DERASEMENT D'ACCOTEMENT</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre carré, le dérasement d'accotement enherbé sur une épaisseur inf ou égal à 7cm</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'extraction, le tri, le chargement des produits issus des travaux le réglage de l'accotement sur une largeur de 1m minimum la mise en dépôt provisoire, en vu de leur réemploi, des matériaux réutilisables l'évacuation vers un centre de traitement adapté des matériaux ou produits non réutilisables <p>LE METRE CARRE:</p>	M2	

24	<p>BALAYAGE DE CHAUSSEE</p> <p>Ce prix rémunère : Le nettoyage d'une chaussée préalablement à l'exécution d'un enduit. Il comprend l'élimination des végétaux enracinés, la suppression de plaques de boues et l'enlèvement de tous déchets par grattage et balayage y compris manuellement si nécessaire. Ce prix s'applique au mètre carré.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	M ²	
28	<p>SCIAGE DE BETON</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le sciage de béton de ciment quelque soit son épaisseur.</p> <p>LE METRE :</p>	ML	
29	<p>ENGRAVURE</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, le découpage du revêtement, la démolition du revêtement de la chaussée sur une épaisseur et une largeur suffisante pour réaliser le raccord de la chaussée existante avec la chaussée à construire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement et l'évacuation des matériaux de démolition, - la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé à froid au niveau du raccord le temps nécessaire avant réalisation de la nouvelle chaussée, - et toutes sujétions de finitions. <p>LE METRE :</p>	ML	
34	<p>GRAVE CALCAIRE OU GRES</p> <p>Ce prix rémunère : La fourniture et la mise en œuvre de grave calcaire 0/31.5 aux emplacements et sur les épaisseurs déterminées par le maître d'œuvre. Ce prix s'applique à la tonne.</p> <p>LA TONNE :</p>	T	
38	<p>COUCHE D'ACCROCHAGE</p> <p>Ce prix rémunère : L'exécution d'une couche d'accrochage à raison de 0.4 kg/m² de bitume résiduel sans sablage. Ce prix s'applique au mètre carré.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	M ²	
39	<p>COUCHE D'IMPREGNATION</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre carré, la confection d'une couche d'imprégnation à l'émulsion de bitume 65 %, à raison de 3 kg/m² de liant et 9 l/m² de gravillons 6/10, toutes fournitures et sujétions comprises.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	M ²	
41	<p>FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE BETON BITUMINEUX 0/10</p> <p>Ce prix rémunère : A la tonne, la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux pour couche de roulement en agglomération jusqu'à 8 cm d'épaisseur selon la formulation du C.C.T.G . (Formule 0/10).</p> <p>LA TONNE :</p>	T	

42	<p>Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux 0/6</p> <p>Ce prix rémunère : A la tonne, la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux pour couche de roulement en agglomération ou pour réaliser des petites réparations ou des aménagements selon la formulation du C.C.T.G . (Formule 0/6).</p> <p>LA TONNE :</p>	T	
43	<p>Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 pour une quantité de moins de 25T ou pour réalisation un plateau</p> <p>Ce prix rémunère : A la tonne, la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux pour réaliser des petites réparations ou des aménagements de type plateau selon la formulation du C.C.T.G . (Formule 0/10).</p> <p>LA TONNE :</p>	T	
44	<p>Plus-value pour mise en œuvre manuelle</p> <p>Ce prix rémunère : A la tonne d'enrobés mis en œuvre, en plus-value aux prix n° 039, 041, 042 les contraintes de mise en œuvre manuelle.</p> <p>LA TONNE :</p>	T	
45	<p>Déflachage aux enrobés</p> <p>Ce prix rémunère : La fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 ou 0/6.3 en déflachage. Il comprend la couche d'accrochage et le nettoyage éventuel du support. Ce prix s'applique à la tonne.</p> <p>LA TONNE :</p>	T	
157	<p>Réparation enduit monocouche gravillons 4/6 à l'émulsion</p> <p>Ce prix rémunère : Au mètre carré, l'exécution d'un enduit superficiel de type monocouche gravillons 4/6 à l'émulsion de bitume. Il comprend: - la signalisation des chantiers y compris la mise en place de la signalisation de déviation et des alternats, - le balayage mécanique de la chaussée, le grattage et le brossage éventuel avant travaux, - la fourniture, la préparation, le transport et répardage à l'émulsion de bitume 69 % (le dosage sera défini lors d'une visite du chantier), - la fourniture, le transport et le répardage des gravillons y compris la reprise éventuelle en stock et le cylindrage par un compacteur à pneu, - la mise en place et la maintenance de la signalisation temporaire, - la signalisation jusqu'au balayage et l'évacuation des rejets.</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	M ²	